

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Matériel de jalonnement directionnel : maintenance ; adjonctions ponctuelles : fourniture, pose et entretien - Mise en appel d'offres - Lancement de la procédure - Signature du marché

M. JULIEN, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est dotée d'un réseau de plus de six cents mâts de jalonnement, de portiques, de potences et de caissons d'accotements.

La maintenance de ce matériel, ainsi que la fourniture, la pose et l'entretien des adjonctions éventuelles sont confiés à une entreprise spécialisée.

Le marché de maintenance actuel se termine le 31 décembre 2009.

Aussi, est-il proposé de lancer un appel d'offres en vue de la passation d'un marché valable pour l'année 2010, renouvelable deux ans par reconduction expresse.

Les montants annuels minimum et maximum seraient les suivants :

- montant minimum : 80 000 € TTC
- montant maximum : 200 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert des prestations de maintenance du matériel de jalonnement directionnel ainsi que de la fourniture, la pose et l'entretien des adjonctions éventuelles, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09